

LONDRES – Table ronde sur les politiques d’At-Large – Données sur les titulaires de noms de domaine, règles en vigueur, futures règles

Lundi 23 juin 2014 – 10h30 à 11h30

ICANN – Londres, Angleterre

HOLLY RAICHE:

Bien. Merci à tous d’être présents. Nous avons aujourd’hui la table ronde des politiques d’At-large, données du titulaire de nom de domaine, règles existantes, règles futurs. Lundi 23 juin de 10h30 à 11h30 ou 12h30. Il y a une erreur dans le programme. Nous allons essayer d’avoir les diapositives pour que vous puissiez les voir, mais nous allons principalement parler. C’est ce que j’ai expliqué sur les diapositives que vous allez voir. Donc, je voudrai voir les diapos sur l’Adobe connect.

Bien. Parfait. Donc, est ce que je peux contrôler les diapos?

SPEAKER:

Je vais vous aider.

HOLLY RAICHE:

Bien. Si vous voulez. Si vous voulez participer à ce groupe, nous allons parler des problèmes d’enregistrement fiduciaire et dans la prochaine diapo vous allez voir. Je vais vous faire un petit topo pour vous montrer un petit peu de quoi il s’agit. Nous avons la chance d’avoir ici plusieurs personnes qui ont différentes perspectives sur ce problème. James à

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

l’air surpris, mais il va nous donner sa propre vision des problèmes d’enregistrement fiduciaire et de protection de la vie privée. Graham Bunton va aussi nous en parler des parties contractantes. C’est ça?

Bien. A ma droite se trouve Stéphanie Perrin qui appartient aussi à ce groupe de travail sur les groupes de travail d’experts. Elle appartient au groupe qui travaille sur ce problème. Pour ceux d’entre vous qui n’ont pas suivi ce problème, regardez ma présentation qui devrait être sur Adobe connect et qui devrait être devant vous.

Donc, notre ordre du jour commence par tout ce qui concerne le service d’enregistrement fiduciaire, les services Whois et vous allez voir c’est le groupe de travail d’experts qui aborde ce type de problèmes.

Alors, la prochaine diapo s’il vous plait. Donc, à propos de groupe de travail d’experts. Non, ce n’est pas ce que je veux. Où sont mes diapositives? Il y a un problème. Les diapositives du groupe de travail d’experts sont pour la prochaine partie de la réunion.

Pour ceux d’entre vous qui ne savent pas de quoi il s’agit, je pensais que s’ils voulaient savoir de quoi on parlait, il fallait leur faire une petite présentation. Donc, c’est ce que j’ai préparé. Voilà. Si Ariel peut trouver ces diapositives. Ok, c’est bon. Bien, je vais parler sans diapos en espérant que mes diapos vont être retrouvées.

Les problèmes des serveurs d’enregistrement fiduciaire ont commencé il y a quelques années ou services proxy. Bonjour Carlton. Pour ce type de services, il y a des nombreuses années lorsque l’internet était populaire. Pour trouver la personne à qui on parlait, il y avait des

standards qui impliquaient que les gens devaient s’identifier. C’était construit, cela appartenait aux prérequis qui sont aujourd’hui dans l’accord d’enregistrement des bureaux d’enregistrement en termes d’informations concernant les titulaires de registres qui doivent être disponibles et qui doivent être disponibles pour le public, de manière publique. Ce qui a un sens et de plus en plus parce que nous parlons d’un groupe de gens de plus en plus nombreux et qui certains ne veulent pas que leurs coordonnées personnelles soient rendues publiques.

Ils ont le droit de ne pas avoir leurs informations personnelles publiées et donc, nous avons un prérequis au sein de l’accord d’enregistrement pour avoir certaines informations à la disposition du public. Ça s’appelle les informations Whois et nous avons certaines règles fondamentales concernant la protection de la vie privée en Europe. En fonction de certains pays, cela change et donc, cela nous mène à la discussion qui a eu lieu suite à. En 2013, dans la modification du RAA, de l’accord d’accréditation, il y a eu un rapport. Regardez ce que disent les diapos.

Donc, en 2013, l’agence de l’application de la loi a insisté beaucoup sur leur besoin d’accéder aux informations personnelles, aux coordonnées des titulaires de registres particuliers et le résultat de leur demande a été l’amendement qui a été fait en 2013, à l’accord d’accréditation des bureaux d’enregistrement et ce qui est arrivé aussi est qu’il y eu une équipe de révision de politiques Whois qui dans son rapport, en 2012, a présenté plusieurs points.

D’abord, il y avait des personnes qui utilisaient ces services proxy ou d’enregistrement fiduciaire, des personnes individuelles, des

organisations, des compagnies. L’idée était que les gens qui voulaient utiliser ces services proxy pour se protéger de la vision du public et les données d’enregistrement. A l’origine, on a compris pourquoi les gens voulaient utiliser ces serveurs de protection de la vie privée et ces serveurs d’enregistrement fiduciaire. Mais, il y a plusieurs utilisations problématiques de ce serveur d’enregistrement fiduciaire. Certains sont les gens, par exemple, qui participent à des délits ou qui participent à des utilisations malhonnêtes de l’internet d’une façon ou d’une autre.

Par conséquent, il devrait y avoir des informations, une capacité de pouvoir contacter ces gens-là ou d’avoir des données personnels de ces gens-là. Je m’excuse de revenir là-dessus, mais je pense que c’est important de vous donner une petite idée, un petit panorama en général. Donc, les prérequis dans l’accord d’accréditation 2013 était essentiellement. Ici, il fallait donc que les bureaux d’enregistrement soient en accord correspondent à des spécifications adoptés par ICANN.

Donc, on a présenté des spécifications qui faisaient partie des changements qui ont été faites dans l’accord d’accréditation 2013 qui vont établir des règles pour les services d’enregistrement fiduciaire. Jusqu’à cette époque-là, le programme d’accréditation des proxys était établi et je ne comprends pas vraiment pourquoi c’était seulement des services de proxy, mais nous n’allons pas nous intéresser à cela. En tout cas, dans le cadre des spécifications au cas où vous seriez intéressés, il y a des définitions concernant ce que sont ces services d’anonymisation et qu’est-ce que sont les services d’enregistrement fiduciaire ou services de protection de la vie privée et services proxy.

Donc, ce sont des termes avec leurs définitions ici. Vous avez la définition de chaque chose. Il s’agit de services qui sont fournis. Ici, vous voyez les spécifications qui appartiennent à l’accord d’accréditation qui seront contraignantes et qui feront partie de l’accord d’accréditation 2013. C’est un document assez simple avec des prérequis de base. Le premier est que les bureaux d’enregistrement doivent respecter les spécifications que les termes de services doivent être publiés et il doit y avoir des points de contact pour les tierces parties, quelqu’un qui puisse fournir des informations nécessaires 24/24 pendant tous les jours de l’année.

Il doit y avoir un point de contact pour une tierce partie qui veuille rapporter un abus ou une violation de la loi et il faut y avoir une description du processus disponible en cas d’abus ou autre. Voilà, c’est ce que nous avons pour le moment.

Alors, ce que la GNSO a fait en novembre 2013, était d’établir un groupe de travail pour développer dans le détail des règles concernant les spécifications pour ces services proxy et ces services d’anonymisation en commençant par, je ne vais vous citer tous les termes de référence parce qu’il y en a 20 et quelques. Mais le groupe de travail a identifié des catégories de problèmes qui surgissent de développement de certaines spécifications. Nous avons donc les principaux problèmes. Ensuite, nous avons la maintenance des services proxy et des services d’anonymisation et ce que cela signifie, comment le titulaire doit être enregistré? Quels sont les points de contact ou les coordonnées à fournir pour ce type de services proxy et services d’anonymisation.

Les données qui doivent être fournies concernant le titulaire. Ensuite, ce qui se passe pour l’accréditation d’un service d’anonymisation, d’un service proxy quand quelque chose a lieu, quand quelque chose ne fonctionne pas bien, quand il y a un problème. Voilà.

La prochaine diapo. Donc, ici, il y a un petit problème dans l’ordre des diapos. La prochaine s’il vous plait. Donc, le groupe de travail, en avril 2014 a présenté un document pour les commentaires d’ALAC, des documents destinés aux commentaires d’ALAC et je crois que j’avais dit quels étaient les problèmes ici. Voilà.

Donc, prochaine diapo. Je n’ai pas cité les problèmes. En 2014, il y a eu un document qui a été diffusé par le groupe de travail qui demandait des commentaires et le comité consultatif a fait des commentaires et le résumé de ce qu’ALAC a pensé était que les prérequis pour les services d’enregistrement fiduciaire et d’anonymisation devraient être appliqués à tous les fournisseurs, qu’il y avait un problème concernant la vérification des coordonnées des titulaires qui allaient utiliser ces services proxys et d’anonymisation et quels allaient être les prérequis concernant la vérification de ces données?

ALAC a pensé que ces prérequis pour la vérification des coordonnées des titulaires, devraient être les même que ce qu’était inclus dans l’accord d’accréditation de 2013. On a aussi besoin d’avoir un équilibre entre les droits légitimes des individus et des organisations à la vie privée et aussi les droits des services d’ordre et autres pour avoir des informations concernant les coordonnées de ces différentes personnes et pourquoi les services de l’ordre et autres veulent avoir accès à ces informations.

Bien. Le groupe de travail a passé beaucoup de temps à travailler sur les coordonnées, sur ce qui devait être dans les spécifications concernant les coordonnées et nous avons atteint un accord provisoire parce que nous avons encore beaucoup de choses à faire en tant que groupe de travail.

Nous n’avons pas encore atteint un accord final. Nous avons atteint un accord provisoire en ce qui concerne le traitement pour l’accréditation des fournisseurs pour les services d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire pour l’enregistrement des noms de domaines concernant les fournisseurs de ce type de services.

Je vais vous dire ce que je voudrai faire, c’est au lieu de regarder ces diapos. Il y a des points sur lesquels nous sommes arrivés à un accord et un accord majoritaire du groupe de travail. Donc, la plupart d’entre nous, nous sommes arrivés à un accord concernant les fournisseurs de ces types de services qui devaient être ouverts que soit commerciaux ou même commerciaux, ils devaient avoir les mêmes bases de coordonnées, fournir le même type de coordonnées.

Ils devaient tous dépendre de services accrédités. Le bureau d’enregistrement devait fournir un lien web au service proxy et d’anonymisation et dans le cadre de l’accord d’accréditation 2013, la vérification pour les informations du titulaire devaient être les mêmes. Il y a beaucoup de questions qui sont encore en cours d’analyse, les principales et je suis sûr que les personnes ici autour de la table vont avoir rencontré d’autres problèmes et en voici certains.

Nous devons travailler sur ce que nous considérons comme l’accréditation. Il faudra travailler sur les tests à utiliser, quels types d’accords? Quels types d’organisation nous devons faire en ce qui concerne la conformité des données, les prérequis concernant la capacité de réponse?

Qu’est-ce que je veux dire par là? S’il y a une demande pour davantage d’informations auprès des titulaires pour un service d’enregistrement fiduciaire ou d’anonymisation, qu’est-ce qu’ils doivent nous fournir? Qu’est-ce qu’ils doivent faire et dans quels délais? Et de nouveau, ça peut être différent en ce qui concerne les services de la loi et d’autres. En ce qui concerne la préservation de l’anonymat dans ce processus de transfert, nous sommes en train de voir comment ça fonctionne parce qu’il y a des problèmes à ce niveau.

Donc, je n’ai plus de diapos. Dites-moi si j’ai d’autres diapos à présenter. Non. Sinon, nous allons donner la parole aux personnes qui sont dans la salle et qui appartiennent à ce groupe de travail. Bien, ce que je vais faire c’est je vais vous dire que dans le groupe de travail il y a des personnes qui sont ici et qui voudraient fournir leur propre approche, leur propre perspective et nous voudrions aussi entendre toutes les personnes qui sont dans la salle, entendre vos questions, en termes d’objectifs, de considération, de problèmes que vous avez rencontré en ce qui concerne les services d’enregistrement fiduciaire et les services d’anonymisation.

Les personnes qui sont membre de groupe de travail, s’il vous plait levez la main. Nous avons travaillé beaucoup ensemble. Steve, dans la communauté IP. James Bladel.

J’ai ici deux personnes qui me donnent deux prononciations différentes. Donc, James Bladel. Ok, on va vous appeler James. Michele, pour le moment, jusqu’à ce qu’on parle de groupe de travail d’experts, nous n’allons pas vous donner la parole. Michele prendra la parole ensuite.

Graham Bunton qui appartient aussi à ce groupe de travail. Stéphanie n’es pas dans ce groupe, mais elle aimerait beaucoup y être. Elle y est? Oui. Elle est là. Oui, Stéphanie est ici. Kathy. Et Stéphanie prendra la parole. Oui, Kathy aussi est là.

Donc, je pense que je vais commencer par les dames d’abord et si vous voulez nous dire quels sont vos préoccupations. Si vous voulez, nous allons faire un tour de table. Nous n’avons pas beaucoup de temps. Je vois qu’il comme même pas mal de temps après ce groupe de travail et nous avons un espace sans activités. Mais, bon, vous allez nous dire Kathy d’où vous venez? Quels sont vos activités? Michele est la même chose. James et Steve la même chose et Stéphanie aussi. Bon, vous avez deux minutes parce que sinon Carlton va me gronder. Kathy, vous avez la parole.

KATHY KLEIMAN:

Bien, je voudrai d’abord remercier Holly et Carlton qui ont organisé cette réunion et ALAC pour nous avoir permis de participer à cette discussion et je veux remercier aussi Holly pour l’introduction.

Merci beaucoup. Bien, alors, beaucoup de gens me connaissent. Je viens de l’unité constitutive de groupe non commercial. Je suis spécialisé en noms de domaines, en libertés d’expression et marques et

confidentialité aux vies privées. Lorsque j’étais avec vous à Singapour, nous avons parlé de point de départ pour le groupe d’accréditation du service d’enregistrement fiduciaire et d’anonymisation.

Le point de départ pour une organisation non commerciale selon la perspective des utilisateurs non commerciaux, c’est que l’internet a aujourd’hui des centaines de millions de titulaires de noms de domaines. Les personnes utilisent ces noms de domaines pour exprimer leur vision sociale, politique et ils ont des discussions pour la communauté, pour le pays etc. et donc, ce dialogue est incroyable et c’est justement un des aspects tout à fait positif de l’internet.

Ce que l’internet permet de faire, des discussions locales, internationales et donc des gens qui peuvent débattre de ces différents thèmes. Donc, du point de la perspective de cette anonymisation et de l’enregistrement fiduciaire. Nous devons trouver un système qui donne une certaine valeur aux orateurs et pas vraiment trouver les gens, valoriser les orateurs. Traditionnellement, nous avons valorisé le contenu plus que l’orateur et c’est ce que propose la cour suprême et les Nations Unies.

On a le droit de parler de manière anonyme. Donc, l’orateur n’a pas besoin d’être en avant. Il n’est pas obligatoirement quelqu’un de connu. Il peut l’être, mais ce n’est pas obligatoirement le cas. Donc, cela est intéressant. Il y a beaucoup d’endroit dans le monde où ces gens pourraient être persécutés pour ce qu’ils disent. Donc, le deuxième point qu’on parle donc de la divulgation de l’identité et pour cela il faut un processus qui puisse être suivi.

Si vous avez fait quelque chose d’illégal, pour justement ces services d’enregistrement doivent appartenir à tout le monde parce qu’il y a des utilisateurs qui doivent utiliser ces services et donc, il faut qu’il y ait un consensus. Donc, le troisième point si l’on va dont on a parlé la dernière. Si l’on créait certains systèmes pour remédier les problèmes. Il faut donc parler du contenu puisque de la révélation des personnes qui ont eu un certain discours. Donc, je dois dire qu’on fait un bon travail dans ce groupe de travail.

On a consacré beaucoup de temps, beaucoup d’efforts à ces questions d’enregistrement fiduciaire et d’anonymisation. On m’a demandé de parler plus lentement. Bien.

Donc, nous travaillons et nous essayons de tenir compte des principes que j’ai déjà abordé lors de la discussion précédentes et que je ne vais pas répéter. Donc, merci.

HOLLY RAICHE:

Merci Kathy. Stéphanie maintenant qui est aussi un membre de notre équipe.

STEPHANIE PERRIN:

Bien, merci. Et je participe à ce groupe de travail et à cette réunion parce que Michele m’a convaincu de le faire. Michele est mon collègue dans ce groupe d’experts et c’était un travail tout à fait intéressant. Essayer de comprendre quels sont les politiques qui sont mis en œuvre sur le terrain et voir un petit peu quels méthodes utilisait le groupe de travail d’experts.

Donc, je parlerai du groupe de travail d’experts tout à l’heure. Donc, pour le moment, je vais vous dire que c’est une expérience fascinante et qu’il faut souligner que beaucoup de ce qui va se faire dans le futur va dépendre de la divulgation et de la disponibilité des services proxys et des services d’anonymisation qui vont exister, qui vont être à la disposition des gens. Donc, nous sommes arrivés à certaines conclusions sur ces questions clés au sein de notre groupe.

Voilà c’est tout ce que j’avais à dire.

HOLLY RAICHE:

Merci Stéphanie. Maintenant, Graham Bunton?

GRAHAM BUNTON:

Merci beaucoup Holly. Je travaille pour un bureau d’enregistrement et nous offrons un service proxy et d’anonymisation assez important. Mon vice co-président de ce groupe de travail d’enregistrement fiduciaire et d’anonymisation, co-vice-président ou vice co-président. Voyons quel est le terme à utiliser? Je ne sais pas, mais peu importe. En tout cas, merci James.

Nous avons eu une discussion la nuit dernière sur l’évolution de notre groupe de travail. Nous avons présenté un document pour la session d’aujourd’hui que vous avez Holly. Très bien, parfait. Est-ce que nous l’avons publié? Est-ce qu’il est disponible en ligne? bien. Donc, c’est quelque chose que j’encouragerai tout le monde à lire parce que ça montre que jusqu’à maintenant, nous avons un groupe qui a eu pas mal

de haut et de bas, certains désaccord, mais nous avons comme même relativement bien et nous avons fait de grands progrès, je dirai.

Voilà, donc, ça va être une bonne occasion aujourd’hui d’entendre ce que les gens pensent de ces services d’enregistrement fiduciaire et d’anonymisation et d’autres visions aussi que nous n’allons pas entendu dans notre groupe de travail. Voilà. Et de nouveau, je remercie les personnes du groupe de travail qui nous ont aidé jusqu’à maintenant.

HOLLY RAICHE:

Merci Graham. Michele, vous avez la parole?

MICHELE NEYLON:

j’essaie de trouver un micro qui parle et avec d’autres personnes qui sont autour de cette table. Je participe à certains niveaux à ce groupe de travail d’enregistrement fiduciaire d’anonymisation, groupe d’experts aussi qui il y en a qui a travaillé avec le groupe d’experts aussi au sein duquel nous avons essayé de résoudre une série de problèmes importants dans le contexte de l’ICANN. Les problèmes qui existaient depuis longtemps en plus.

Donc, on peut parler longtemps sur tous ces problèmes, mais j’aimerais entendre ce que pensent les gens dans la salle et leur donner un peu plus de temps. Donc, je vais me taire maintenant.

HOLLY RAICHE:

Bien. Parfait. James maintenant vous avez la parole?

JAMES BLADEL:

Bien, merci. Merci à ALAC de nous avoir invité, de nous avoir donné l’occasion ici de parler de notre groupe de travail. Je travaille pour Godaddy. Nous avons aussi un service d’enregistrement fiduciaire et d’anonymisation et donc, j’ai une blague que j’aime bien raconter dans les réunions d’ICANN. C’est un petit peu. Si on prend quelqu’un qui rentre dans ICANN et on va lui demander comment il veut réparer ou arranger Whois et il peut avoir de très bonnes idées. Moi, je faisais la même chose il y a quelques années et puis ensuite, il a fallu que je reconnaisse que c’est un problème très complexe et que c’est un thème très compliqué et que la question du Whois est liée aussi à la question de l’enregistrement fiduciaire et à la question d’anonymisation et j’ai appartenu à un groupe de travail qui analysé ces problèmes.

Nous avons eu des discussions enflammées pendant longtemps qui ont donné lieu à un rapport final sur ce point-là. Je dirai que ces services existent. C’est important et ils sont connus au sein de l’ICANN. Il y a une perspective selon laquelle ce sont des services qui ne posent que des problèmes, mais il faut reconnaître qu’il y a des milliers de clients qui utilisent ce type de services.

Ma compagnie est affilié aussi à ce type de services et utilise ces services qui sont très importants pour nous tous. Il y a donc des controverses. On demande un numéro de téléphone. On demande une adresse d’email. Je pense que c’est important tout cela. J’ai aussi participé aux négociations avec les spécifications temporaires. J’ai écrit à propos de ces spécifications moi-même.

Donc, si vous voulez dites le si vous avez des choses à dire à critiquer. Dites-le ici. Je pense que le personnel d’ICANN a fait un très bon travail, mais il y a un problème au niveau de la négociation. Il y a ce programme d’accréditation avec les bureaux d’enregistrement qui ont dit ça suffit, il faut que ce soit fait. Il faut faire un PDP.

Il faut passer d’une façon ou d’une autre il faut le faire et donc toutes les semaines, lorsqu’on a besoin de parler de ces problèmes, il faut se souvenir que cela aurait pu être quelque chose qu’on aurait, une case à marquer dans un contrat et quelque chose qui aurait pu être très simple, mais nous avons voulu avoir une discussion transparente au niveau de la communauté pour voir quel étaient les meilleures manières de résoudre ce problème. Et donc, nous avons investi du travail, des gens pour fournir ce service pour être répondant à tous les problèmes qui surgissent.

Je pense que nous avons ici la possibilité de travailler avec tout le secteur et avec les fournisseurs en général et nous sommes heureux donc d’avoir l’occasion aujourd’hui de dialoguer avec eux.

Voilà, c’était un groupe de travail qui a fait du très bon travail et un groupe de travail qui a réussi à avancer pendant ces dernières semaines et je pense que c’est une bonne chose.

HOLLY RAICHE:

Merci James. Il faut dire que lorsqu’il est arrivé dire nous avons réuni pour le groupe de travail. Il faut qu’on ait un résultat avant 2017. Je pensai que c’est une blague. Je me suis dit 2017! Il manque tellement de

temps. Mais, en fait, maintenant que j’ai participé au groupe de travail, ce n’est pas suffisamment de temps.

JAMES BLADEL:

En fait, temporaire ça devient permanent au sein de l’ICANN et donc, on voulait spécifiquement parler d’une date d’échéance qui nous permet du temps avant janvier 2017. C’est ça ce qu’on va mettre sur la spécification.

HOLLY RAICHE:

Merci et maintenant on Steve qui est notre autre membre du groupe.

STEVE METALITZ:

Merci. Je fais partie de l’unité constitutive de la propriété intellectuelle. Je fais partie de l’industrie des logiciels, des jeux vidéo, je fais des affaires en ligne et je dépends aussi du Whois comme un élément clé de la responsabilité et la transparence en ligne et je voudrai remercier l’ALAC de trois faits: d’une part, de m’avoir invité, puis de l’introduction de Holly qui nous aide à mettre cela dans le contexte et finalement, parce que je vois que vous êtes intéressés à vous engager, à participer à ce sujet parce que ce n’est pas simplement quelque chose qu’on fait par l’amour de la.

C’est la troisième fois que j’ai participé à ce groupe et je vous remercie de continuer de travailler sur ces questions et de vos contributions à la discussion jusqu’à présent. Je pense que votre interaction nous aider à mettre dans le contexte le système qu’on a en ce moment, à l’heure

actuelle et certainement avant les spécifications temporelles sur laquelle on dirait le whois était là pour fournir la transparence et la responsabilité nécessaire pour que les gens sachent avec qui ils communiquent en ligne et qui respectent l’état de droit et d’autres règles importantes en ligne aussi. Et en fait, nos enregistrements gTLD sont presque plutôt des questions de confidentialité.

Donc, ont du mal parce qu’on ne tient pas de règles ou de compréhension commune des circonstances sur lesquels ces enregistrements par enregistrement fiduciaire peuvent être atteintes par les personnes et comment les gens peuvent les contacter. Donc, c’est ça le problème auquel on doit faire face et je pense que James a raison. La question sur la divulgation des règles, des gens qui font partie de ce secteur en ce moment doivent appliquer ces règles, ce qui n’est pas simple. Mais, ils viseraient d’appliquer les mêmes règles à tout le monde.

C’est un problème de processus d’accréditation. Je pense qu’on a fait de bons progrès dans le groupe de travail et certaines des questions les plus difficiles que j’ai à répondre venaient de ce groupe, mais je pense que je dirai cela et j’apprécie la participation de toutes les personnes qui ont déjà participé à ce groupe de travail. C’est grâce à eux qu’on peut avancer. Merci.

HOLLY RAICHE:

Merci Steve. J’allais maintenant permettre au groupe de travail de passer à la deuxième étape. J’ai discuté avec monsieur Dave Piscitello qui m’a dite que pour l’application de la loi. Il dit que c’est la huitième

ou la neuvième chose la plus importante. Donc, je pense que les LEA peuvent accéder aux informations nécessaires, mais je n’avais jamais entendu dire cela avant. Donc, peut être comme on a dit, nous pourrions intégrer d’autres personnes au groupe de travail pour voir si c’est vrai ou pas ce qu’ils disent et conclure le débat.

Par la suite, je voudrai que le public commence à considérer, les problématiques que je propose là pour parler d’accréditation, qui est accrédité avec quelle fréquence? De quoi on parle lorsqu’on parle de vérification? Ce sont les questions que nous tous, dans le groupe de travail, devons aborder. On voudrait savoir quel est votre avis. Alors, on va passer à Michele d’abord et puis tout le monde.

MICHELE NEYLON:

Merci Holly. Pour être bref. Je voudrai demander si par rapport à l’application de la loi, est ce qu’on devrait ou pas appliquer l’enregistrement fiduciaire. Pendant nos négociations pour le RAA pour 2013, l’application de la loi s’est engagée et on a pu discuter avec eux pour éclaircir qu’est-ce qu’ils voulaient? Ils sont ici mêmes. Ils vont participer à la réunion cette semaine.

Ils sont très nombreux d’ailleurs. Il y a plein de personnes du FBI et des équivalents européennes des politiques européennes et si vous voulez aller les voir, ils sont là. Et ils ont accès à beaucoup d’informations qui pourraient nous partager ou au moins, notre agence d’application de la loi pourrait nous les donner en échange d’autres aspects. Je ne peux pas leur donner ce que je n’ai pas et c’est ce qui me demande toujours.

Mais, ils peuvent très bien venir discuter avec nous. Donc, je pense que ce serait une bonne idée de les inviter formellement à le faire.

HOLLY RAICHE: Merci. Michele. Notre première personne dans la queue: Stéphanie.

STEPHANIE PERRIN: Cela nous donnera une idée de ce qu’est le débat dans le groupe d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire. Je sais que je vous donne des maux de tête. Michele le sait d’ailleurs. Mais l’application de la loi inclut aussi l’application de lois de protection de données et les gens des agences d’application de la loi qui sont ici à l’ICANN de façon régulière sont des commissaires d’application de la loi de façon permanente. Je n’ai pas pu intégrer ces personnes aux discussions d’application de la loi, mais ils devraient sans doute être représentés.

HOLLY RAICHE: Si quelqu’un d’autre à la table et dans le public a des questions, Garth pourrait les répondre.

STEVE METALITZ: J’ai vu à l’ICANN quand 343 autres personnes sont venues ici pour l’enregistrement. Ils sont entrés. Vous voyez, c’est facile de venir participer. C’est ça ce que je veux dire. Si les autorités n’ont pas participé, je voudrai savoir pourquoi elles ne l’ont pas fait

particulièrement étant donné qu’on est en Europe et je pense que c’est beaucoup plus simple de les engager.

HOLLY RAICHE: on va faire le tour de la table. Alors, Garth.

GARTH BRUEN: Président de NARALO. Holly vous savez que je vous adore. Il faut que je vous corrige de toute façon et ce n’est pas simplement pour vous corriger, mais parce que c’est un détail très important sur l’histoire du Whois. C’est une erreur de compréhension qui, en fait, mène à beaucoup de discussions qui sont mal proposées. Les gens n’avaient pas à s’identifier eux-mêmes, même dans les premiers réseaux.

La description explicite où l’exigence explicite était que si quelqu’un était un hôte qui passait du trafic ou des contenus sur ARPANET devait s’identifier. Une personne qui faisait partie d’un réseau local de l’UCLA par exemple, ça dépendait de l’administrateur du réseau local si vous identifié ou pas. Si vous utilisiez l’hôte c’est l’hôte qui est l’identificateur. C’était eux qui devaient avoir des informations de contact, des coordonnées précises. C’était ça l’exigence. Alors, cette idée que les personnes qui utilisent internet doivent s’identifier est incorrecte, complètement incorrecte. C’est exclusivement quelqu’un qui est un hôte qui doit s’identifier.

Si on va commencer la discussion, il faut qu’on le fasse à partir de ce point-là. Merci.

HOLLY RAICHE: Je t’adore aussi Garth. C’est bon.

MATTHIEU CAMUS: Internet Society, France. Si c’est bon, je vais parler en français. Je suis ici en tant que membre At-large Internet society, France. Mais c’est mon activité à titre bénévole et je travaille pour l’autorité de protection des données françaises. Je suis un technicien et pas du tout un expert juridique. Donc, l’autorité française fait partie du groupe européen des autorités de protection de données G29 et depuis plus d’un an, il y a des discussions sur les contrats et notamment vers le RAI 2013. Et il y a deux points qui posent problème concernant la durée de conservation des données. Donc, pour des aspects légaux, notamment donc en Europe, on s’attache à ce que la conservation des données soit justifiée par une finalité et donc lorsque la finalité est légale. Donc, c’est cette durée de conservation est réellement justifiée.

C’est pour cette raison qu’on demande une des procédures d’exemption lorsqu’on considère que par défaut les données sont conservés trop longtemps après la rupture de contrat, 2 années par défaut et donc le groupe G29, les groupes des autorités européennes de protection de données demande à ce que cette durée de conservation soit limitée à une année maximale et il faudrait à chaque fois, pour chaque demande de contrat, il faudrait faire également une demande d’exemption.

Donc, la demande du groupe G29 à l’échelle européenne c’est d’avoir une reconnaissance d’une homogénéité des aspects légaux sur le plan régional et qui puissent y avoir des facilités de demandes d’exemption parce que chaque demande individuelle d’exemption c’est un processus très long et très couteux. Voilà. Donc, c’est une préoccupation qui est encore en cours de discussion à l’heure actuelle. Voilà, et j’aimerais en débattre avec vous. Merci.

HOLLY RAICHE:

Je voulais donner un moment à Carlton pour parler de l’EWG, pourquoi les gens devraient participer. Soyez bref s’il vous plait. Kathy, vous voulez prendre la parole?

HAMZA:

Je suis un bureau d’enregistrement du Maroc. Je voudrais savoir concernant l’enregistrement fiduciaire du Whois. Je veux dire qu’au Maroc, les agences d’application de la loi ne considère pas cela important, Lorsqu’ils nous connaissent en tant que bureau d’enregistrement, ils nous envoient tout simplement une notification dans nos bureaux pour nous demander d’aller voir la police pour qu’on leur donne les données qu’ils veulent.

Donc, vous voyez qu’il n’y a pas de décisions injustes pour leur donner quoi que ce soit. Si on ne leur donne pas les données qu’ils veulent, je ne serai pas là. Donc, pour nous, ce serait mieux d’avoir des données pour protéger nos utilisateurs et nos titulaires de noms de domaines.

HOLLY RAICHE:

Neil?

NEIL SCHWARTZMAN:

Je travaille sur le domaine de l’abus depuis plus longtemps que certaines personnes utilisent l’internet et je travaille avec des filtres. En tant que professionnel et bénévole individuel pour protéger les personnes réelles de l’abus réel tous les jours. Je vous assure que qui que ce soit qui a cité Dave Piscitello n’a pas bien donné sa citation.

Je vous donnerai un exemple. Sur Yahoo.fr cherchez Captainbeats. Cherchez-le sur Google. Une adresse permet de faire des abus sur internet pour beaucoup de noms de domaines. C’est un fait très simple et je n’ai pas la capacité de faire le blocage et la protection de l’utilisateur tous les jours de l’hameçonnage malicieux. Ce sont des cas réels. Ce n’est pas simplement l’application de la loi. Je n’ai pas la possibilité de pouvoir laisser passer cela. J’ai la capacité de faire des recherches et chaque abus sur les chercheurs sur internet se sert de façon constante de ses procédures. Donc, trois bureaux d’enregistrement avec des intérêts financiers pour maintenir et élargir les services d’enregistrement fiduciaire pour doubler les profits tous les jours pour les titulaires des noms de domaine qui s’en servent. Je comprends que vous le voulez, mais cela nous n’aide pas. Godaddy est un des acteurs qu’on aime. Donc, je veux travailler la régulation avec votre équipe. C’est très bien de vouloir cela, mais, de toute façon, cela n’empêche pas les autres abus. Il y a des personnes qui ignorent les essais pour avoir des informations pour combattre l’abus et c’est un problème.

HOLLY RAICHE: Merci. Alan maintenant.

ALAN GREENBERG: Je levai la main depuis un bon moment et j’allais dire quelque chose que Steve a déjà mentionné. Ce n’est pas facile de comprendre pourquoi les réponses pour la protection des données de personnes ne sont pas mentionnées ici. C’est l’une des sources principales d’atteinte à la confidentialité et de vol d’identité sur internet. Et je dirai qu’il s’agirait d’une discussion facile, simple que ce serait simple de dire qu’on devrait les intégrer à ces discussions, que tout le monde serait d’accord. Mais je voudrai comprendre pourquoi ils ne considèrent pas cela comme une responsabilité qu’ils ont.

HOLLY RAICHE: Oui, monsieur. Donnez votre nom s’il vous plaît d’abord et puis vous pouvez parler.

MURRAY MCKERCHER: Je suis membre de NARALO et j’étais lors de la réunion de l’application de la loi de ce matin qui était pleine de monde. Il n’y avait pas de place dans la salle, mais je voudrai dire qu’il faudrait aussi qu’on les contacte. Ils sont peut être ici, mais ils ne savent pas qu’on est là. Donc, on devrait peut être participé à leur séance en même temps. J’ai beaucoup appris ce matin.

HOLLY RAICHE:

Merci Murray. Maintenant, on a Victoria et on va devoir s’arrêter.

Alors Victoria puis Stéphanie et puis on va s’arrêter. Je voudrai que Carlton parle du groupe de travail d’experts.

VICTORIA BELTORA:

D’ISOC Italie. Je m’excuse parce que j’ai beaucoup participé il y a cinq ans et je n’ai plus participé ces dernières années. Peut-être que j’aurai dû faire ces commentaires avant d’arriver à ce point-là et c’est ma faute et je m’excuse, mais de toute façon, je vois qu’il y a une question fondamentale dans la façon dont on propose ce problème. L’idée d’avoir un proxy d’anonymisation en moins pour nous en Europe. Ce n’est pas un service pour lequel il faut payer, c’est un droit fondamental, un droit qu’on devrait avoir un service par défaut.

Ce n’est pas qu’il faut dépenser pour avoir ce service et je comprends l’idée d’un proxy ou d’un service d’enregistrement fiduciaire pour les compagnies, pour les sociétés, pourquoi donc devrait-on avoir différentes règles pour les sociétés et pour les personnes, pour les individus? Pourquoi ce ne serait pas suffisant pour les individus?

Ce n’est pas une solution pour le problème de l’anonymisation et de l’enregistrement fiduciaire, au moins pour les européens et leurs lois. C’est simplement un moyen pour leur faire payer de plus, mais ce n’est pas une solution aux problèmes de l’anonymisation et en même temps, j’ai un problème avec cette discussion concernant la légitimité ou l’illégitimité des utilisateurs de services d’anonymisation.

L’anonymisation c’est un droit pour nous. Donc, ce ne pourrait pas être légitime. C’est comme dire que ma liberté d’aller venir, sortir peut être légitime ou illégitime selon où je veux aller ou aussi je vais commettre un délit et qu’il faut que je déclare où je vais à chaque fois que je veux sortir et qu’il faut que quelqu’un vérifie si je peux sortir de cette salle pour aller dans l’autre.

HOLLY RAICHE:

Merci Victoria. Ce n’est peut-être pas la bonne terminologie, mais on parle des personnes qui se servent de services d’enregistrement fiduciaire et d’anonymisation parce qu’il y en a qui font des abus à partir de ce service.

VICTORIA BELTORA:

Oui, c’est vrai, il y a un abus de ces droits, mais permettez de finir. J’essaierai d’être bref. Si le problème est avoir un point de contact, il faudrait divulguer un moyen de contacter la personne, peut-être pas le numéro de téléphone. Mais, si quelqu’un commet un délit et qu’on va pour voir la police, il ne faut pas nommer quel l’agent de police qui a travaillé avec nous pour pouvoir avoir accès à ces informations. Ce n’est pas pareil, ça peut différer selon la région du monde où on habite. Donc, on ne veut pas qu’une personne d’une autre culture essaie de comprendre ce que je fais pour pouvoir me contrôler. Et qui sait qui contact l’agence ou l’autorité de protection des données de l’Italie. Je voudrai savoir pourquoi ils ne viennent pas. Ça va dépendre peut être de qui est la personne de l’autre côté ou qui c’est qui les a contacter.

Mais, vous pourrez avoir différents acteurs qui participent et j’ai occupé des postes différents dans ce domaine pendant dix et on me dit que ce n’est pas contraignant parce qu’on est simplement un organe consultatif et que c’est pour cela qu’ils ne viennent pas. Pourquoi devraient-ils passer du temps à l’ICANN? Ce n’est qu’une loi. Pourquoi devrait-on demander aux gouvernements européens de se conformer à la loi de l’ICANN? C’est une question de souveraineté européenne.

HOLLY RAICHE:

On a maintenant Stéphanie Perrin et puis un commentaire à distance et puis Carlton.

STEPHANIE PERRIN:

Je voulais dire simplement que je soutiens fermement tout ce qu’a dit le dernier intervenant. Il y a une question fondamentale ici entre les droits fondamentaux et la liberté. Holly, on va m’interrompre si je commence à parler de la constitution canadienne. Mais, je voulais répondre parce que j’ai travaillé moi-même dans le bureau d’un commissaire de protection de données du gouvernement canadien et dans un département qui travaillait sur le secteur de la loi privée et c’est une lutte constante de demander aux commissaires de protection des données d’assigner des ressources pour s’occuper de ces normes, parce que les normes, en fait, devraient se conformer à la loi et si ceci ne se conforme pas, donc on en enfreint la loi. Vous voyez.

Ça pourrait être très douloureux de ne pas le faire et c’est une responsabilité, je pense, parce que j’ai parlé au nom de la personne qui était invitée à parler à l’ICANN à Vancouver.

SPEAKER: En décembre 2005. Il y a eu une participation des commissaires de protection de données sous l’article 29.

STEPHANIE PERRIN: Mais si ce n’est pas des experts dans le domaine particulier, ils ne veulent pas s’unir à nous, on ne sait pas pourquoi et ils ne veulent pas venir donner leur avis sur les principes juridiques dans un environnement où le jargon leur semble impossible. Donc, je pense que c’est une possibilité si l’ICANN se montre comme une organisation ascendante multipartite, consensuelle. Il faut qu’il commence à s’adapter et à adapter leur langue pour que les différents acteurs puissent s’intégrer à nos processus. Autrement, ce ne serait pas possible et je ne pense pas que l’EWG fait un bon travail dans son rapport. Le groupe de travail des experts pardon.

HOLLY RAICHE: James, vous avez 30 secondes et puis le participant à distance.

GISELLA GRUBER: Je vous demande de dire vos noms au moment de parler pour la transcription et pour l’interprétation. C’est des gens qui sont des

cabines qui ne voient pas vos noms. Ils ne savent pas qui sait qui parle. Ils ne peuvent pas dire aux personnes qui vous entendent dans les autres canaux. Qui sait qui prend la parole?

ARIEL LIANG:

Merci Holly. On a une question des participants à distance. C’est Javier Rodriguez qui demande aux modérateurs ou autres à table, je lis, des critiques sur le groupe de travail d’experts su Twitter qui ne permettent pas différents points de vue etc. pourriez-vous clarifier quels serait la question ici, le problème.

HOLLY RAICHE:

C’est une question du groupe de travail d’experts et on n’en est pas là. On passe à James et puis à Carlton et il va présenter le groupe de travail d’experts.

JAMES BLADEL:

Merci Carlton. Merci Holly, je vais répondre à ce qu’on dit. Quelques personnes qui venaient avant moi, je voulais signaler que bien que l’anonymisation pourrait être un droit et la confidentialité serait un droit pour lequel on ne paierait pas normalement. L’entretien de cette anonymisation n’est pas un droit et elle a un coût que d’intervenir et de traiter ce genre de communications, de les filtrer, de les relier et d’agir en tant que intermédiaire des communications qui peuvent arriver. Je voulais que ce soit noté. On ne sent pas que ce n’est pas approprié de mettre un prix à ce service d’anonymisation en ligne. Ce n’est pas

gratuit pour nous. Ce n’est pas donné. Donc, on sent que ce serait justifié que cela ait un prix. Merci.

HOLLY RAICHE:

Merci James. Carlton. On va parler brièvement sur l’EWG, mais puisqu’on est en retard et qu’il n’y avait personnes ici, on pourrait continuer.

CARLTON SAMUELS:

Merci Holly. Je vais vous parler un petit peu de groupe de travail d’experts. Ce qui va m’aider un petit peu à introduire le sujet. Pendant plus de 15 mois, nous avons et nous nous sommes réunis et nous avons travaillé à la demande du conseil d’administration de l’ICANN pour essayer de présenter une nouvelle base pour résoudre les problèmes de données d’enregistrement et de services d’enregistrement.

Donc, nous avons passé beaucoup de temps ensemble à réfléchir et nous avons développé ceci, c’est-à-dire notre rapport final que je vais vous présenter aujourd’hui. Bien, donc voilà. Ce que nous essayons d’aborder, ce problème concernant les données d’enregistrement et le Whois. Essayer de voir si nous pouvons trouver une meilleure manière d’avancer dans ce sens. Notre idée était de commencer sur une base nouvelle d’analyser le problème de manière générale, large et essayer de voir si l’on pouvait trouver une proposition qui nous convienne à tous.

Voilà, les membres de ce groupe de travail l’espèrent. Vous voyez que certains d’entre nous et qui appartenait à l’autre groupe sont aussi là.

Stéphanie Perrin, Michele, Neil, Fabrice, Rod, Lanre et moi-même. Steve Crocker, Chris Disspain, Nora Nanayakkara. Nous avons donc passé une quinzaine de mois essayé d’arranger ou de trouver une solution pour ce problème.

Donc, je vous parle un petit peu de la situation générale telle qu’elle était. Nous avons d’abord beaucoup lu de matériel pour en arriver là où nous en sommes, des heures et des milliers d’heures de recherches. 2600 pages de commentaires, de réponses, de résultats ont été lus. Nous avons eu 19 consultation de la communauté, 35 jours de réunion pour notre groupe de travail, 42 téléconférence. Michele et moi-même, nous avons travaillé avec. Donc, nous avons fait plus de 200 appel en sous équipe et nous avons eu des centaines d’appels de téléconférences dans ces sous équipes, ces petites équipes.

Voilà, c’est juste pour vous montrer l’effort que nous avons réalisé pour produire ce rapport et tous ces efforts pour répondre une seule question. Est-ce qu’il y a une alternative au système de Whois et tel qu’il était aujourd’hui pour mieux servir la communauté d’internet au niveau mondial.

Donc, nous avons pensé qu’il y avait une manière de répondre à ce besoin d’un nouveau Whois. Notre équipe a pensé que oui, c’était possible. Nous avons pensé que tous ceux qui ont travaillé à cette révision, nous avons constaté que le modèle qui est ouvert à tous avec toutes les données anonymes contenait beaucoup de données inexactes et ne répondait donc au besoin de la communauté. Par conséquent, nous avons élaboré ce rapport final. Il a été publié et dans ce rapport,

nous avons dit qu’est ce qui devait être à notre avis et le RDR, c’est-à-dire l’annuaire de services d’enregistrement.

Nous avons dû parvenir à un équilibre entre les principes, les besoins, les responsabilités, l’exactitude, l’accès, la transparence. On a pensé qu’il serait important pour nous de collecter et de valider ces données d’enregistrement pour un objectif donc qui puisse être autorisé. Nous avons pensé qu’il fallait une série de données minimales qui devaient être disponibles pour tout le monde et nous devons avoir des systèmes pour nous protéger, pour protéger ces données et surtout les données personnelles et ces données seraient révélées seulement pour des objectifs précis. On appelle cela des données protégées, protégées dans le sens qu’il faut faire une série de processus pour pouvoir accéder à ces données au-delà de ces blocages.

On a pensé qu’il y en aurait besoin de deux séries de nouvelles parties contractantes. Il fallait valider les données de contact. Il fallait valider cela de manière officielle. Notre objectif est aussi d’améliorer l’exactitude de données d’enregistrement et ensuite, quand nous avons des données qui se trouvaient bloquées, il fallait avoir un mécanisme d’accréditation. Par exemple, en termes de référence d’accréditation pour savoir qui aurait la possibilité d’accéder à ces données personnelles qui seraient bloquées.

Maintenant, nous n’allons pas rentrer plus dans le détail puisque certains de nos amis ici vont nous donner leurs opinions. Et je vais commencer par Michele. Nous allons l’écouter. Michele, vous avez la parole.

MICHELE NEYLON:

Merci beaucoup Carlton. Je vais vous donner mon opinion. Merci. Je vais vous donner mon impression. En tout cas, je dirai que comme Carlton l’a dit, plusieurs d’entre nous vont vous le dire ici, les personnes qui appartiennent à ce groupe de travail d’experts. Ils vont vous le dire, ce rapport d’experts et un rapport très, très important et je vous recommande de le lire parce qu’il y a un problème et c’est que c’est un rapport compliqué. Si vous prenez seulement des paragraphes, des phrases hors contexte, vous n’aurez pas une vision correcte de la chose.

Donc, ça ne peut pas être lu comme ça. Il faut le lire dans sa totalité. Le type de problèmes que nous avons essayé d’aborder et je ne sais pas si nous y sommes arrivés ou pas, mais, bon, nous le serons dans le futur. Nous avons voulu essayer. Donc, nous sommes partis du problème que l’anonymisation est importante, la confidentialité est importante et c’est un droit. Un droit qui existe, qui est protégé par la loi comme l’a dit le monsieur français. Il y a différents problèmes concernant le contrat d’ICANN et la loi de protection de données en Europe et le maintien de données pendant 2 ans pour les titulaires de noms de domaines est trop long et donc, cela ne correspond pas aux lois locales. C’est un problème.

Donc, le groupe de travail d’experts a travaillé sur ce problème dans sa totalité depuis le début. Notre objectif ici était que ces données soient responsables. Oui, d’accord, mais dans certaines circonstances seulement et pas disponibles à tout le monde. On ne peut pas rentrer comme ça et dire: ok, je voudrais voir ces données.

La réalité c’est qu’il ne s’agit pas de quelque chose qui va être résolue dans les années à venir. Si l’on regarde autour de nous et moi j’ai un lap top, j’ai un téléphone portable, j’ai une série de gadgets que j’utilise dans ma vie quotidienne et on a tous notre banque en ligne. On a les transactions en ligne. On interagit en ligne au quotidien et cela augmente et va aller en augmentation de plus en plus.

Donc, d’accord, j’ai intérêt dans tout cela. J’ai un business dans ce secteur, mais pas aussi important que Godaddy, mais je dois gagner ma vie. Donc, le système qui a été mis en place, à l’origine, a évolué dans le temps. Il a été utilisé ces jours ci par des organisations de toute taille, de tout type pour différentes utilisations et ce qui existait ne va plus, ne fonctionne plus, n’est plus adapté. Comme James l’a dit, beaucoup de gens qui viennent à l’ICANN pour la première fois disent: on peut résoudre, on peut arranger cela.

Je me souviens lors de la première réunion à laquelle j’ai participé, c’était à Lisbonne, en 2007. C’était un bel endroit d’ailleurs. La première que j’ai dit quelque chose dans une réunion de l’ICANN ç’a fait sauter le personne de l’ICANN. Et je suis rentré dans cette espèce de cercle vicieux depuis et notre objectif de résoudre le problème, de résoudre les problèmes qui existent. La réalité c’est que ça n’a jamais vraiment marché ce Whois. Ce Whois, c’est vraiment un petit peu essayé de mettre un pansement sur un bras cassé. Ce n’est pas possible, on ne pourrait pas le réparer comme ça. Donc, lorsqu’on a commencé à travailler il y a 16 mois avec Carlton, il y a un tas de choses qui se sont passés pendant ces 16 mois de travail et en tout cas, nous avons passé beaucoup de temps à travailler là-dessus.

Si j’avais été marié, je serai probablement divorcée depuis et la réalité c’est que le système existait et ne fonctionnait pas correctement. Et donc, nous avons voulu trouver une autre manière de gérer les données pour donner un accès aux gens, une protection. Il fallait concevoir ce système. Donc, ce que nous avons proposé, c’est un énorme rapport. Je ne vais pas essayé de vous dire que vous nous n’avez pas bien compris, que c’est quelque chose de simple. Non, je ne vais pas vous dire cela. C’est un énorme rapport. C’est un thème qui est très compliqué. C’est une question très complexe, mais j’espère que nous avons un rapport qui va satisfaire plus ou moins tout le monde ou ne pas trop déplaire à tout le monde, selon la façon dont on voit les choses.

En tout cas, si l’on regarde les forces et les faiblesses du système précédent, voilà, vous avez la diapo ici. Nous avons un tableau, selon lequel nous avons examiné les différents éléments. On a examiné la façon d’accéder aux données, les différentes situations qui existaient.

Je sais qu’il y a beaucoup de gens qui n’ont pas bien compris le principe de base qui est que nous ne disons pas que l’accès public aux données va disparaître. Ce n’est pas ce que nous disons. Nous n’avons jamais dit cela. Il y a ici un problème de compréhension. Ces données qui vont être bloquées ne vont pas être bloquées pour tout le monde. On pourra y accéder, mais de façon contrôlée. Ce qui veut dire que vous allez peut être perdre un certain degré d’anonymat ou d’anonymisation pour ceux qui travaillent dans le domaine des données, depuis longtemps. Qu’est-ce que vous préférez, un service qui fonctionne dans lequel vous pouvez avoir confiance ou un service qui tombe en panne tout le temps?

Donc, il y a ici beaucoup de différences. Je pense que les bureaux d’enregistrement et les registres avaient certaines idées de ce type de problèmes. Il y a eu des abus de systèmes actuellement, il y a des entités, des compagnies qui essaient de présenter des données fausser. Il y a des gens qui donnent des données fausses au système par erreur. Ici, vous voyez qu’il y a une série de couche de protection et nous espérons que cela va encourager les gens à nous fournir des données plus exactes en général et éviter ce type de problèmes de données et inexactes. Carlton, je vous rends la parole.

CARLTON SAMUELS:

Merci Michele. Je vais prendre, essayer un commentaire public et ensuite, je demanderai à Stéphanie de prendre la parole et ensuite, nous ferons le tour de la table.

ARIEL LIANG:

Il y a un commentaire, une question d’un participant à distance qui dit que: je suis surpris de voir qu’il n’y a pas de réaction dans la salle aux commentaires de Godaddy. La confidentialité est peut-être un droit, mais le maintenir n’est pas un droit.

Comment est-ce qu’on peut avoir une chose sans avoir l’autre?

JAMES BLADEL:

Pour un peu plus de clarté, j’ai dit que l’accès à ces données n’avait pas être libre.

CARLTON SAMUELS: Oui, j’espère que cette réponse à satisfait ce participant. Nous allons donner la parole à Stéphanie ici qui va nous faire un commentaire. Ensuite, Kathy, Garth et Neil feront leurs commentaires. S’il vous plait une minute.

STEPHANIE PERRIN: Bien, je suis sûr que Neil aura d’autres choses à dire lorsque j’aurai fini de faire ma propre contribution. Je pense que je vais commencer par répondre. Combien j’ai de minutes Carlton? Dix minutes. Bien, très bien. Vous m’avertissez. La première chose c’est que je voudrai répondre au Tweets que nous avons reçu de l’extérieur de la salle concernant les désaccords. Nous avons eu une réunion comme tous les groupes de travail, une réunion très enflammée lorsqu’il faut rédiger un rapport. Marie était compliquée parce qu’en plus j’ai eu un problème d’internet et donc au Canada aussi on a ce type de problème. Donc, je me suis retrouvé une semaine et demi sans internet.

Il a fallu que j’aie voir mes voisins ou que j’aie ailleurs pour trouver un signal d’internet parce que je n’avais plus d’internet à l’endroit où j’habite. Donc, en tout cas, on avait des problèmes de délais et finalement, je dis qu’il faut que je dise que je ne suis pas d’accord et je ne savais pas comment le faire. Il y a des gens qui pourront dire: ça peut arriver. Et ça ne devait pas arriver et ce désaccord a surgi au niveau du rapport final.

A mon avis, l’équilibre n’était entre le maintien de l’ordre, les forces de l’ordre et la question de la transparence, l’équilibre n’était pas bon. Donc, j’ai dû dire que je n’étais pas d’accord même si c’était deux minutes avant la remise de notre rapport. La détermination du groupe a été que c’était trop, qu’on ne pouvait pas inclure cela dans le rapport. Ce que je proposais ne pouvait pas être inclut dans le rapport.

Donc, à ce point-là, j’ai dit:

Ok qu’est-ce que je fais alors? Et Milton Miller qui est dans le groupe de NCSG et a proposé. Il devait partir à Berlin. Donc, je n’avais pas pu le joindre et donc, c’était cette personne que je devais joindre et je n’ai pas pu le joindre. Donc, je pense que ce qui s’est passé, c’est que le premier d’accord se trouve sur son blogue actuellement. J’ai reçu une série de commentaires sur la façon dont je n’ai pas bien compris le rapport et donc, j’ai lu le rapport, j’ai une nouvelle version avec une version à laquelle je vais ajouter certaines choses que je vais publier sur mon propre et j’ai enregistré mon propre nom sur GoDaddy et j’avance. Je suis en train d’évoluer dans cette création de mon domaine et j’avance.

En tout cas, je dois dire que le fait d’enregistrer ce domaine par un service d’enregistrement fiduciaire n’a pas été gratuit mais a été facile. On dit que c’est gratuit et ce n’est pas gratuit, non. Mais, en tout cas, ça marchait. Donc, j’ai fait un blogue. Je suis en train de faire un blogue. Je ne sais pas ce que le groupe de travail d’experts va faire avec mes commentaires. En tout cas, de leurs points de vue, j’ai reçu des critiques, mais je continue à avancer.

Si vous regardez ce rapport, il est très complexe et il faut avancer, repartir en arrière, lire cela, revenir sur d’autres décisions et sur d’autres clauses pour voir comment ça fonctionne et ce n’est pas une critique du groupe de travail d’experts ou du rédacteur de ce rapport qui en fait du très, très bon travail. Il faut le dire pour reconstruire ce puzzle. C’est une critique de ce qu’est le système Whois, du problème de Whois qui est très complexe et c’est très difficile de reconstruire tous ces morceaux ensemble.

Donc, on a essayé de faire un équilibre, mais tout ce que je dis, en tout cas, c’est qu’il n’y a pas vraiment un équilibre. On a trop de déséquilibre au niveau de la transparence. Je vais rentrer un peu plus dans le détail et vous expliquer pourquoi je vous dis cela. La principale objection que j’ai est le fait que nous avons un bon matériel dans le domaine de la confidentialité. Le blocage est une amélioration ouverte. Mais, il y a aussi beaucoup de validation de données qui sont en jeu ici. Donc, certaines données ne vont pas être là.

Vous n’aurez pas votre enregistrement parce qu’il y a des recommandations de validation obligatoire. Donc, le prix pour avoir des bonnes données de validations sera une confidentialité fictive. Mais, comme nous le savons ; en tout cas, peut-être nous ne le savons pas, mais je vais le dire et les gens peuvent me répondre même de mon point de vue. J’ai travaillé dans le domaine de la vie privée pendant une trentaine d’années. Je connais les différents aspects. J’ai travaillé dans le gouvernement. J’ai travaillé dans le secteur privé pour la mise en œuvre de la question de la vie privée.

J’ai travaillé dans le secteur de la recherche et j’ai travaillé dans de nombreux groupes de travail, de commissionnaires sur la vie privée et je sais ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Je m’y connais pas mal et je dois dire qu’ICANN n’est pas le meilleur endroit pour l’application des lois de protection de la vie privée. Le RAA de 201 n’est pas vraiment la façon dont on va pouvoir imposer ou faire respecter ces données de protection de la vie privée. Donc, nous n’avons pas à ICANN une politique générale pour la vie privée, la protection de la vie privée. Ce que je trouve choquant pour une organisation de multipartites qui fonctionne dans de nombreuses juridictions et y compris la loi. Et donc, je pense qu’en général, ce qui gouverne l’accumulation actuelle de données qui devraient être sujets à la loi de protection de données n’est pas ici.

Si l’on regarde dans le Whois et si l’on veut dans le domaine de l’accord d’accréditation 2013. Si l’on veut voir ce qui est couvert. En général, cela est couvert par la loi de la vie privée, mais si l’on veut construire selon ce rapport une politique de protection de la vie privée, je dirai qu’ICANN devrait d’abord faire des recherches concernant la création d’une politique et on parle de créer une base qui pourrait être appliquée dans le domaine de la protection contractuelle. On ne parle pas nécessairement de ce qui serait une étape logique.

En tout cas, c’est un combat que j’ai perdu. Je pense que maintenant qu’on a parlé de tout cela, je vais avancer, je vais vous dire en quoi je ne serai pas d’accord avec ce rapport. Le point principal selon lequel je ne suis pas d’accord c’est la partie du consensus. Il y a une clause ici qui concerne les contacts de base qui disent que le bureau

d’enregistrement doit donner une opportunité aux individus de dire qu’ils ne sont pas d’accord en ce qui concerne la fourniture de leurs informations personnelles pour leurs base de contacts personnels.

Donc, avec le nouveau système de base de contact: un pour le secteur légal, un pour le secteur technique, il y a un total de six secteurs il me semble. En tout cas, si vous ne nommez pas quelqu’un qui va vous représenter et ou bien si vous ne prenez pas un service d’enregistrement fiduciaire, vous devez fournir vos propres informations. Ça c’est le premier problème. Le deuxième problème c’est qu’i y a une certaine confusion en ce qui concerne les données qui sont à l’extérieur de ce blocage et les données qui ne sont pas à l’extérieur de blocage.

A mon avis, il y a une contradiction. On m’a dit que je n’avais pas bien lu les choses, mais, à mon avis, tout cela se trouve bloqué. Il faut être authentifié. Certains parlent de publier et de public et obligatoire, données obligatoires. J’attends la version finale et je vous montrerai ensuite la terminologie, mais, à mon avis, on a parlé de données publiés, à moins qu’on ait quelqu’un d’autre qui nous propose un autre instrument et qui nous dit cela est derrière la porte. C’est du blocage. Il va être difficile d’argumenter pour un PDP. Donc, voilà, on a essayé d’éclaircir un petit peu tout ça. Je pense qu’une formulation un peu plus claire aurait aidé ce rapport, mais bon, en tout cas, voilà. C’est tout un problème, un premier problème.

Est-ce que cela est à l’extérieur du blocage? Est-ce que cela est à l’intérieur du blocage? Ensuite, ce qu’il faut faire pour être accrédité. Là, il y a un nouveau problème. La clause de consensus dit que si on

n’accepte pas l’utilisation de ces données de contact pour un objectif autorisable, on va donner une opportunité de revenir au niveau de l’enregistrement. Si on parle, donc, des droits. Pour en revenir à cette discussion concernant les droits, cela ne correspond pas à la protection des droits de la vie privée, il s’agit d’un droit constitutionnel. Donc, c’est un accord contractuel. C’est un gros problème. Si pour avoir un nom de domaine, je dois faire cela. Je dois demander ou avoir un service d’enregistrement fiduciaire payé.

J’ai un problème du point de vue des personnes et des experts qui n’appartiennent pas à ICANN, mais je m’y connais pas dans ce que fait ICANN et je ne suis pas dans une position dans laquelle je peux dire que l’accès aux services proxys est le même dans le nord et dans le sud. Je ne sais pas. En tout cas, je ne sais pas si nous avons les données qui nous permettent de soutenir tout ce système. Probablement, Godaddy va nous dire: nous existons au niveau global, nous existons au niveau international, mais est-ce que c’est vrai? Comme Zombie par exemple, je peux acheter ce type de service d’enregistrement fiduciaire.

J’aimerais qu’on me réponde, j’aimerais qu’on m’indique si c’est le cas. En tout cas, en ce qui concerne tous ces désaccords, tous mes désaccords, je ne dis pas que je suis une experte dans le domaine d’ICANN, c’est un monde compliqué et la question de Whois est très compliquée. Si j’ai tort, dites le moi, expliquez-moi pourquoi. Il y a des gens qui m’ont dit que dans certaines pages, je n’avais pas fait la bonne lecture, mais, moi personnellement je trouve qu’il y a des problèmes, qu’il y a des conflits, qu’il y a des problèmes de compréhension. Voilà, je crois que j’ai fini et s’il y a des questions, je serai ravi d’y répondre.

CARLTON SAMUELS: Nous devons maintenant. Nous avons 15 minutes Kathy, vous avez la parole. Donc, Kathy prend la parole.

KATHY KLEIMAN: Merci.

GISELLA GRUBER: Je vous demande de prendre la parole et de ne pas parler trop vite. Merci.

KATHY KLEIMAN: Je vais reprendre un petit peu ce que Stéphanie et Carlton ont dit. D’abord, merci pour les gros efforts que vous avez consacré à ce travail, au travail de ce groupe de travail d’experts. L’équipe de révision des Whois a fait de gros, gros efforts. C’est un travail très difficile. Il faut le reconnaître. D’abord, je voudrai faire deux commentaires rapides et ensuite vous parler un petit peu de groupe de travail d’experts de son rapport. Je vais essayer de vous aider un petit peu avec ces commentaires. D’abord, le problème de la confidentialité. Aux Etats unis, vous payer pour cette confidentialité. Il y a un précédent qui existe dans ce domaine. Pour l’histoire, en ce qui concerne vos désaccords, nous avons une longue histoire au niveau d’ICANN.

On publie tout cela, les désaccords sont publiés avec le rapport, c’est surprenant pour beaucoup d’entre nous qui ont participé à ce type de

procédures et nous voulons que les désaccords, que les critiques de ce rapport soient publiés. C’est une bonne chose. Nous sommes tout à fait d’accord avec cela. Ensuite, il s’agit d’un rapport qui a été publié, un rapport de 84 pages et ensuite le double, un rapport de double, le rapport final.

Il y a beaucoup de choses qui ont changé entre ces deux rapports. C’est compliqué à lire. Il faut le dire avec beaucoup de soins et d’attention et il y a des changements qui ont eu lieu. Moi, quand je lis cela, j’avoue que j’ai du mal. Il y a des moments que je ne comprends pas très bien ou je ne comprends pas très bien ce qui est à l’intérieur du blocage et ce qui est à l’extérieur du blocage. J’ai du mal à comprendre. Il y a des erreurs, par exemple, en ce qui concerne l’affaire Snowden et je ne comprends pas très bien comment changer le Whois. Lorsque je parle aux personnes qui travaillaient auparavant avec le système Whois, on avait une autre orientation.

Maintenant, il s’agit d’un annuaire, de coordonnées et d’un système d’annuaire de données d’enregistrements pour tout le monde, pour les gens, pour les particuliers, pour les petites compagnies, pour les grandes compagnies, les grandes organisations et qui ont l’impression qu’ils ne sont pas bien protégés, qu’ils ne sont plus protégés.

Alors, si vous avez des questions, allez-y.

CARLTON SAMUELS:

Nous avons une question à distance à laquelle on va répondre avant de passer la parole à Neil.

ARIEL LIANG: Il s’agit d’une remarque au commentaire de Godaddy. Merci pour l’éclaircissement. De nouveau c’est un exemple de l’intérêt des industries qui ignorent les droits fondamentaux, la confidentialité et la protection des données, ce sont des droits fondamentaux qui sont garanties par les constitutions, la loi de manière universelle. Donc, si je veux une protection de ces droits, je dois payer quelque chose et cela devrait être.

Cette protection de données devrait être garantie. Est-ce que vous pouvez nous expliquer davantage si je n’ai pas bien compris votre déclaration

CARLTON SAMUELS: Merci Ariel. Nous aurons probablement la possibilité de vous donner cette explication. Nous avons très peu de temps. Il y a beaucoup de personnes qui veulent prendre la parole.

NEIL SCHWARTZMAN: Je voudrai savoir un peu plus sur cette question de prolétariat, mais on y reviendra plus tard sans doute. En fait, on ne peut pas conduire une voiture, ouvrir un compte à la banque même loué ou faire une réservation dans un hôtel sans donner votre identité. Pour avoir un nom de domaine et pour l’enregistrer, vous êtes responsable de divulguer ces données. Vous pouvez engager un service d’enregistrement pour vous protéger.

Si vous faites des choses un peu plus confidentielles, mais comme tout le monde sait dans ce monde post moderne, si on se sert simplement d’un service d’enregistrement fiduciaire, d’un nom de domaine pour se protéger de l’application et du pouvoir des gouvernements, ça ne va pas marcher. J’ai cinq manières d’identifier des personnes sans avoir à accéder à ses données. Donc, si vous croyez qu’il s’agit d’une protection de données énorme pour le titulaire du nom de domaine, vous être trompé.

Michele. Encore une fois, je ne suis pas un policier. Nous demander si on veut accéder à un système fiable, solide. Bien sûr, c’est raisonnable de vouloir cela. Pour l’accès professionnel, pour les chercheurs individuels ou pour les chercheurs professionnels, tout à fait, sans doute, si c’est un système fiable par lequel on peut faire des recherches. La protection qui protège en même temps l’identité des personnes je suis d’accord.

CARLTON SAMUELS:

Merci Neil.

GARTH BRUEN:

J’aime bien cette idée d’avoir un accès fermé. Je n’aime pas l’idée de devoir accepté qu’étant donné que les données ont été validées, tout va bien marcher et c’est bon, ça y est elles sont validées, mais je ne peux pas les voir. Il faut faire confiance à la personne qui l’a validé. Ce n’est pas comme ça que ça devrait marcher. On a deux populations qui ne sont pas compatibles. On a des titulaires de noms de domaines

individuels et on parle des entités commerciales illégitimes ici. L’idée qui nous préoccupe, moi, Neil, d’autres est qu’on va devoir faire face à ces entités commerciales de façon continue. On va devoir demander une autorisation pour savoir de qui il s’agit. Et ce qui me préoccupe ici et qu’une grande partie de ce débat est, en fait, générée par l’ICANN qui ne s’est pas occupé de ces aspects pendant des années, qui n’a pas créé des règles. Il y en a des entités commerciales et des représentants de consommateurs qui sont ici dans cette salle et l’ICANN n’est pas ici, ne participe pas, ça me gêne. Merci.

CARLTON SAMUELS:

Merci Garth. On a Michele et puis un commentaire à distance de Siva.

MICHELE NEYLON:

Brièvement, l’EWG aurait un nombre de sessions cette semaine parmi lesquelles certaines vont être du type présentation. C’est Michele qui parle. Elles sont lentes et douloureuses comme on dit. On sait que vous adorez. Venez nous voir. Mais, toutes les séances qu’on a organisées pendant la semaine, presque tous les membres du groupe de travail d’experts sont ici présents à Londres. Dans une salle sans fenêtre, on s’est réuni à Buenos Aires, à Singapour, à Londres.

Donc, je m’excuse de ne plus savoir où je suis. C’est à chaque fois pareille. On n’a jamais de fenêtres. Mais, je vous demanderai de venir nous voir. Posez nous des questions. Demandez nous de vous expliquer les fondements de pourquoi les choses sont comme elles sont. Par rapport à certains commentaires qui ont été fait, pourquoi un tel

groupe ne participe pas ici par exemple. Dans le rapport, on l’a dit, on a trouvé différents cas d’utilisations potentielles, différents groupes, différents propos. On ne pouvait pas penser à tous et on n’a pas dit qu’on avait mentionné tout le monde. C’est clair que ce n’était que des exemples, des propos qui ne nous étaient pas venus à l’esprit. Et pour revenir à ce qu’a dit Kathy. Je suis d’accord. Je suis toujours d’accord avec Kathy et je suis souvent en désaccord aussi d’ailleurs.

Mais, bien qu’on n’aime pas l’utilisation faite du Whois, on ne peut pas nous ignorer. C’est ça le vrai problème. Je n’aime pas la façon dont les personnes servent du Whois aujourd’hui. Il me semble ridicule, déraisonnable. Mais c’est la réalité, je ne peux pas ignorer cela.

CARLTON SAMUELS:

Merci Michele.

SIVA MUTHASAMY:

Je suis dans la salle en fait. Je ne suis pas à distance. On a parlé d’accès aux données et on se demande qui a accès aux données, comment? Une fois que les données ont été recueillies, mais pendant le processus de la collecte de données, le nom de domaine utilise des critères qui pourraient avoir différentes règles. Et si les règles établies, ici, ne sont pas connues et si le revendeur veut demander des données qui ne devraient demander. S’il a plus de données que requis, les titulaires de noms de domaines lui donneraient ces données sans savoir que ce n’est pas une exigence. Et si on lui demande son numéro de passeport, par

exemple. Quels seraient les gardes? Par exemple, le système bancaire, comme verisign, devrait leur donner des protections.

Verisign n’est pas un registre, mais c’est un service de sécurité et d’authentification. Donc, les données ne sont pas collectées à ce point-là par le revendeur, mais vont directement à la banque. Et si nécessaire, il va pouvoir contacter quelqu’un sur le système de la banque. Serait-ce possible? Ou avez prévu un système de recueil ou de collecte de données normalisé, central, entre tous les revendeurs?

CARLTON SAMUELS:

Merci Siva. On n’a plus de temps. Stéphanie, vous avez une minute pour répondre.

STEPHANIE PERRIN:

Merci. Vous avez transmis mon commentaire préliminaire dans le sens que nous devons travailler d’abord sur une politique d’anonymisation. C’est le premier pas. Si on avait une telle politique à l’ICANN, on pourrait stipuler quels seraient les données à collecter et à quelle fins. Donc, cela nous aiderait à continuer à avancer avec le système. On devait pouvoir faire confiance à la loi locale, mais on ne peut pas parce qu’on ne sait pas quelle est la juridiction du revendeur à chaque fois. Il doit s’adapter aux lois locales. Peut-être qu’en Allemagne ce serait permit, mais pas dans un autre.

Donc, voilà pourquoi l’ICANN a le devoir de créer une politique d’anonymisation qui normalise les lois de protection de données disponibles et les lois de protection des sociétés s’occupent de l’ICANN

comme d’une agence de protection qui n’est pas correcte et cela a un effet sur les autres partie de l’écosystème.

CARLTON SAMUELS: Merci. Michele avait un commentaire.

MICHELE NEYLON: Ce que Stéphanie a dit est bien sûr correct. Mais la réalité est qu’en tant que vendeur minoritaire dans n’importe quel pays, on demande des informations qui sont indépendantes de ce que vous faites avec votre enregistrement. Donc, la règle serait que j’aurai accès à d’autres données et votre remarque est, en tout cas, très, très valide. Et si l’entité est, en fait, une personne qui demande des données qui n’ont aucun sens. On sait que ça arrive. Je n’aime pas une réponse pour vous. Je suggérerai, je recommanderai que l’on éduque les personnes, qu’on leur fasse savoir si un bureau d’enregistrement ou un hôte nous demande de savoir quel est notre type de sang pour enregistrer un nom de domaine, ça ne serait pas approprié.

Franchement, ça ne serait pas approprié, pas du tout. Mais si on demande un numéro de passeport, une copie du passeport, peut être que vous n’aimeriez pas cela, mais on les fait des fois lorsqu’on vérifie la fraude. Il y a des sociétés qui les font. Les gens le font de différentes manières. Donc, c’est une question de vous éduquer. Il faut faire attention à ce qu’ils ont des coordonnées sur le site web. Est-ce qu’il y a une adresse sur le site web?

Une fois, on avait un client qui vivait à un crochet à 50 kilomètres de je ne sais plus où il n’y avait rien autour et donc, c’est une question d’éducation et de sens. C’est ce qu’on fait. Je ne sais pas ce que fait l’anglais, c’est au-delà de cela.

CARLTON SAMUELS:

Merci Michele. Il faut qu’on conclue ici. J’ai quelques remarques finales. Le rapport du groupe de travail d’experts est disponible comme vous le savez. Vous pouvez voir les remarques principales et on a deux séances publiques, trois en fait de 15h50 jusqu’à 16h30 cet après-midi et puis on a une autre de 17h à 19h et jeudi, on a une séance de 8 h à 10h. Donc, venez nous voir, venez à la salle. On va répondre à vos questions ou essayer de le faire en tout cas. On remercie tous d’être venus au nom de mon co-président, en mon propre nom et au nom de Holly. On remercie les interprètes aussi qui nous ont donné leur soutien. Merci aux participants à distance. Nous voilà à la fin de la séance. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]